

**Travaux de reconstruction
du pont de décharge du Loir**

Jeudi 27 février 2014 à 16 h 00

Thoré-la-Rochette

Monsieur le Vice-président du Conseil général, cher Jean-Luc,
Monsieur le Maire, cher Thierry,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Isaac Newton a dit « Les Hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ».

Je suis heureux d'être à Thoré-la-Rochette aujourd'hui pour inaugurer les travaux de reconstruction du pont de décharge du Loir.

Cet ouvrage construit sur la route départementale n°82 a pour fonction comme son nom l'indique de « dériver » ou de permettre « d'évacuer » les eaux d'une crue.

Permettez-moi de retracer brièvement l'historique de cet ouvrage.

Ce pont qui a subi d'importantes dégradations a été fermé à la circulation pour des raisons de sécurité à la fin du **mois d'octobre de l'année 2009**.

Afin de limiter la gêne occasionnée aux usagers, une voie provisoire contigüe a été mise en œuvre et ouverte à la circulation **le 3 mars 2010**. Cet aménagement a fonctionné sans interruption durant deux années jusqu'à l'hiver 2012/2013.

Les épisodes de fortes précipitations et de crues que nous avons connus lors de l'hiver 2012/2013 ont rendu cette voie impraticable à plusieurs reprises, nécessitant la mise en place d'une déviation.

C'est ainsi que cet ouvrage, loin de sa fonction première d'écoulement des eaux, a fait « couler beaucoup d'encre » pour les riverains et utilisateurs de cette route, la déviation mise en place provoquant un allongement des trajets quotidiens.

Dès le mois de **mars 2013** les services du Conseil général se sont attachés à ce que des travaux soient réalisés afin de remédier à ces difficultés de circulation. Jean-Luc BRAULT, nouvellement élu Vice-président et à qui j'ai confié la charge des routes et des infrastructures, est d'ailleurs venu sur place constater la situation.

Au mois d'avril, j'ai personnellement demandé l'accélération des travaux et fait engager les études nécessaires pour mener à bien sa réhabilitation.

Un dossier complexe et très technique qui a également nécessité de nombreuses consultations et autorisations puisque relevant de la Loi sur l'eau.

Les études et procédures administratives liées à ce dossier ont été réalisées « en un temps record » permettant de lancer l'appel d'offres travaux en juillet 2013.

Avant le démarrage des travaux, une réunion d'information s'est tenue en mairie de Thoré-la-Rochette, le 12 septembre 2013, en présence des élus de la commune et des communes voisines de Mazangé, Lunay, Villiers-sur-Loir, des entreprises, des sous-traitants, de Monsieur Aubry et des services du Département pour présenter les travaux de reconstruction.

Les travaux ont démarré fin septembre 2013 et la réouverture à la circulation sur le nouvel ouvrage a eu lieu le 3 février dernier, soit moins d'une année après les premières études !

J'adresse ma plus sincère gratitude aux agents des services de la Direction des routes du Conseil général pour leur travail et leur réactivité afin de réduire au maximum les délais et permettre de rétablir la circulation dans un minimum de temps, même si ce délai peut paraître toujours trop long.

Je remercie aussi les entreprises qui ont contribué à réaliser cet ouvrage.

Et aux usagers de la RD 82, je veux dire MERCI pour votre patience ! Désormais, vous n'avez plus à supporter de désagréments.

En janvier 2014, l'inauguration du 3^{ème} tronçon de la déviation de Vendôme a sensiblement amélioré la vie quotidienne des vendômois, qu'ils soient de la ville ou de la campagne, puisqu'en l'espace d'un mois, ce sont 10 000 véhicules, dont 1 200 poids lourds, qui ont emprunté ce tronçon, ce qui témoigne de son intérêt capital.

Ici, à Thoré-la-Rochette, le Conseil général répond également à l'une de ses missions fondamentales d'assurer l'équilibre entre proximité et aménagement plus large du territoire.

Voilà donc en ce printemps 2014, un nouveau pont entièrement financé par le Conseil général pour un coût total de 450 000 €, traité dans le respect et la valorisation de l'environnement.

Une réalisation qui permet à nouveau des déplacements plus faciles, améliore la vie quotidienne pour les habitants de Mazangé, Lunay, Villiers-sur-Loir et Thoré-la-Rochette bien évidemment, et plus largement aux vendômois.